

# RÉGION SUD



# PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



## Lettre d'Information de la Maison de la Région de Vaucluse

135 avenue Pierre Sépard - MIN d'Avignon Bât D4 - 84000 AVIGNON  
Tél : 04 90 14 40 60 - [maisondelaregion84@maregionsud.fr](mailto:maisondelaregion84@maregionsud.fr)

Cette lettre est destinée à vous informer des actions entreprises par la Région Sud. N'hésitez pas à la diffuser autour de vous ou à demander votre inscription à l'adresse suivante : [maisondelaregion84@maregionsud.fr](mailto:maisondelaregion84@maregionsud.fr)

## Edition du 25 janvier 2022

### SRDEII

La réunion de concertation territoriale du Vaucluse pour l'élaboration du futur Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) s'est déroulée le **mardi 21/12/2021** après-midi, **au sein de la Maison de la Région de Vaucluse et en visioconférence.**

Présidée par Madame Bénédicte MARTIN, Vice-Présidente en charge de l'Agriculture, de la viticulture, de la ruralité et du terroir, cette rencontre a réuni les principaux acteurs institutionnels et de l'économie pour aborder les grands enjeux du schéma et participer à quatre ateliers thématiques spécifiques (Foncier économique - Filières d'excellence du territoire – Agriculture - Emploi, formation, recrutement). La concertation se poursuit dans les prochaines semaines, sur l'ensemble des territoires de la Région Sud afin de bâtir la stratégie de développement économique pour les cinq prochaines années.

## WEBINAR

### Cap vers l'Industrie du Futur !

*Vous êtes une TPE-PME-ETI industrielle, vous avez moins de 500 salariés et vous souhaitez opérer la transformation de votre entreprise vers l'Industrie du Futur ?*



### INSCRIPTION

Le jeudi 3 février prochain, de 11H00 à 12H00,

[risingSUD](#), l'agence de développement économique de la région Sud,

vous présente

### Parcours Sud Industrie 4.0

**Parcours Sud Industrie 4.0** c'est quoi ?

Un **parcours sur-mesure** et opérationnel (minimum 5 jours de conseil offerts), entièrement **pris en charge financièrement par la Région et l'Etat**, et comprenant :

- un **diagnostic « Industrie du Futur »** pour construire votre feuille de route de transformation vers l'Industrie du Futur
- un **accompagnement par des experts spécialisés** pour la mise en œuvre d'une action de transformation
- la possibilité de déposer une demande de **subvention pouvant aller jusqu'à 200 000 €** pour soutenir vos investissements 4.0.

Cette présentation sera complétée par une session de questions/réponses.

[Pour participer à ce webinaire gratuit](#), merci de vous inscrire sur le lien suivant :

### INSCRIPTION

Vous recevrez par email une confirmation d'inscription, avec le lien pour participer au webinaire.

Accueil de 80 participants maximum.

Nous vous attendons nombreux !

## FORUM DES MONDES MEDITERRANEENS

**Dans le cadre du Forum des mondes méditerranéens organisé à l'initiative du Président de la République française**

**Renaud MUSELIER**

Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Président délégué de Régions de France

a le plaisir de vous informer que

**La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur organisera des temps forts dédiés au Club des investisseurs de Méditerranée et réunira les territoires méditerranéens engagés face à la crise climatique**

les lundi 7 et mardi 8 février 2022

**Parc Chanot - 114, Rond-point du Prado, 13008 Marseille**

## APPELS A PROJET

### ➤ INNOVATIONS PÉDAGOGIQUES ET INGÉNIERIE DE FORMATIONS PROFESSIONNELLES INCLUSIVES

**Date limite de dépôt : 31 décembre 2022**

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Agefiph lancent un appel à projets dans le cadre du Fonds d'innovation pour la formation, dont l'objectif est de favoriser l'inclusivité des formations et notamment celles adressées aux demandeurs d'emploi. Il permettra de soutenir financièrement l'expérimentation de solutions nouvelles visant à limiter les effets d'un handicap, d'un trouble cognitif ou d'apprentissage, dans le bon déroulement du parcours de formation, depuis le sourcing du candidat jusqu'à leur accès à la formation, puis à l'emploi, afin de garantir l'égalité des chances.

#### Objectif

Son principal objectif sera de soutenir l'inclusivité des formations des demandeurs d'emploi prioritairement.

#### Projets attendus

Les projets attendus doivent permettre le test de nouveaux procédés, méthodes, partenariats qui visent spécifiquement à ouvrir le plus largement possible l'offre de formation professionnelle continue, et à sécuriser le parcours d'apprentissage et de retour à l'emploi de tous types de candidats en répondant à leurs besoins :

- par la diversification et/ou l'adaptation des méthodes de sourcing et de sélection ;
- par la création d'outils adaptés pour repérer les difficultés de l'ensemble des publics à l'entrée de la formation afin de permettre un positionnement plus juste /plus inclusif ;
- par la conception de nouvelles méthodes, process, outils pédagogiques innovants, adaptés au plus grand nombre et permettant de rendre les formations inclusives, de rapprocher la formation de ceux qui connaissent des difficultés à y accéder et à en profiter pleinement dans la perspective d'un retour à l'emploi ;
- par la mise en place de conditions adaptées à la variété et la diversité des stagiaires, pour une sécurisation des parcours et un retour à un emploi durable.

Dans ce cadre, les projets attendus devront proposer des démarches exemplaires et innovantes mobilisant un large partenariat, éventuellement en lien avec les métiers d'un secteur ou d'une filière. Ils devront viser la production de guides, référentiels, recueil de bonnes pratiques susceptibles d'être diffusés largement pour permettre une meilleure prise en compte de la dimension inclusive des formations proposées sur le territoire régional.

Le projet peut comporter une ou plusieurs actions de formation, supports ou terrains de mise en œuvre de l'expérimentation, destinées à valider in vivo l'efficacité des principes et méthodes innovants qui sont portés par l'ingénierie. Pour autant, les aménagements des sites et locaux

attendus réglementairement dans la loi de 2005 ne pourront être financées dans le cadre de cet appel à projet.

## **Bénéficiaires**

Les projets sont proposés par un opérateur unique ou dans le cadre d'un partenariat liant différents acteurs de la formation **et/ou** de l'entreprise.

Les projets peuvent associer des organisations professionnelles, des opérateurs de compétences et des co-financeurs publics comme les collectivités territoriales ou l'Etat. Une attention particulière sera portée à la dimension partenariale avérée des projets présentés.

## **Les porteurs de projets peuvent être :**

- un organisme de formation continue ou initiale, agissant en propre ou comme mandataire d'un groupement dans lequel les entreprises sont présentes ou représentées,
- un campus des métiers, ou un membre d'un campus des métiers, agissant au nom du campus ou comme mandataire d'un groupement dans lequel les entreprises sont présentes ou représentées,
- une entreprise, un groupement d'intérêt économique, une association, une société coopérative, ou d'autres formes de groupements d'entreprises ou d'agriculteurs, agissant comme mandataire d'un groupement associant au moins un organisme de formation continue ou initiale.

## **Réponses :**

Dépôt administratif via la plateforme régionale  
<https://subventionsenligne.maregionsud.fr>

ET

Transmission par mail à l'adresse suivante :  
[contact-sipps@maregionsud.fr](mailto:contact-sipps@maregionsud.fr)

## **Contact :**

Pour tout renseignement ou élément, adresses de contact  
[contact-sipps@maregionsud.fr](mailto:contact-sipps@maregionsud.fr)

**Pour plus d'informations :** [Innovations pédagogiques et ingénierie de formations professionnelles inclusives - Ma Région Sud \(maregionsud.fr\)](#)

## ➤ FORMATIONS PROFESSIONNELLES INNOVANTES POUR LES MÉTIERS DU TOURISME

**Cet appel à projets concerne le secteur du tourisme et vise prioritairement les demandeurs d'emploi. Les projets peuvent être étendus à toutes les catégories d'actifs, y compris salariés, dès lors qu'ils comportent un cofinancement proportionné.**

### Projets attendus

Les projets attendus sont des projets qui portent une innovation liée aux méthodes pédagogiques, aux finalités de l'action, aux modes d'orientation, de sélection ou de positionnement et/ou aux besoins exprimés dans différents métiers et compétences attendues dans les secteurs du tourisme à l'échelle régionale ou d'un territoire, enfin, qui intègrent l'amélioration des conditions d'accueil des apprenants (et/ou des nouveaux salariés) dans les entreprises afin de contribuer à l'attractivité du secteur et à lutter contre la pénurie de main d'œuvre. L'association des employeurs à l'élaboration des contenus de formation sera une plus-value.

D'une façon générale, les projets attendus doivent répondre à, au moins, un des objectifs suivants :

- améliorer l'attractivité des territoires et fidéliser la main d'œuvre,
- anticiper et répondre aux besoins en main d'œuvre des entreprises.

Sur ces deux points l'implication des employeurs est incontournable.

Les projets présentés peuvent avoir une dimension locale portant sur « une destination » et associant un panel large de professionnels sur un même territoire, autant qu'une dimension régionale.

Sont attendus des projets ciblant les besoins de professionnalisation des acteurs du tourisme et des demandeurs d'emploi notamment sur les priorités suivantes :

1. **La qualité de l'accueil** (présentation et comportement professionnels, techniques et pratiques de l'accueil client, information et communication, vente des services et fidélisation, traitement et suivi des dossiers clients, traitement des demandes et gestion des conflits ...) ;
2. **La transformation numérique des métiers** (pratique du marketing en ligne, utilisation des réseaux sociaux dans la communication BtoC, les différents outils numériques au service de la relation client et de la notoriété [gestion des avis client et de la e-réputation, la qualité de la donnée touristique et le référencement naturel et le système d'information au sein des établissements,...], les outils de commercialisation de l'offre et des services touristiques et le développement commercial en ligne...) ;
3. **Le tourisme durable et le management environnemental** (gestion écologique des structures d'accueil, diversification de l'offre, enjeux et diversité du tourisme durable, éco-gestes de la conception à la réalisation d'une prestation, référentiels et étapes de la labellisation, bonnes pratiques éthiques et responsables, services innovants et utiles, hospitalité de demain...) ;

4. **La formation et la sécurisation des parcours des saisonniers afin d'améliorer notamment leur employabilité** (pluri-qualification, pluriactivités, validation et montée en compétence, recherche d'activités complémentaires, intersaisons, boucles saisonnières multi-entreprises ...).

### Les porteurs de projets

Les projets sont proposés par un opérateur unique ou dans le cadre d'un partenariat liant différents acteurs de la formation **et/ou** de l'entreprise.

Les projets peuvent associer des organisations professionnelles, des opérateurs de compétences (OPCO) et des co-financeurs publics comme les collectivités territoriales ou l'Etat. Une attention particulière sera portée à la dimension partenariale avérée des projets présentés.

Les porteurs de projets peuvent être :

- un organisme de formation continue ou initiale, agissant en propre ou comme mandataire d'un groupement dans lequel les entreprises sont présentes ou représentées,
- un campus des métiers, ou un membre d'un campus des métiers, agissant au nom du campus ou comme mandataire d'un groupement dans lequel les entreprises sont présentes ou représentées,
- un opérateur de compétences,
- un porteur de filière touristique,
- un établissement public de coopération intercommunale pourvu d'une organisation collective intercommunale portant sur les compétences tourisme d'accueil/information, de promotion, de définition et de mise en œuvre de la stratégie de développement touristique du territoire (*sous réserve de l'existence d'une stratégie formelle de développement touristique en cohérence avec le schéma régional du développement touristique tels qu'un schéma local de développement touristique, une stratégie numérique, des plans d'actions délibérés etc.*),
- une entreprise, un groupement d'intérêt économique, une association, une société coopérative d'intérêt collective, ou d'autres formes de groupements d'entreprises, agissant comme mandataire d'un groupement associant au moins un organisme de formation continue ou initiale.

### Les publics visés

Les formations et/ou accompagnements proposés doivent s'adresser prioritairement aux personnes en recherche d'emploi ou demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Une attention particulière sera apportée aux projets concernant les jeunes de 16 à 29 ans et les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD).

Ils peuvent être étendus à toutes les catégories d'actifs, y compris salariés, dès lors qu'ils comportent un cofinancement proportionné. Ils peuvent également prévoir un accès de ces catégories d'actifs sur la base d'un financement autonome, hors dispositif « Pass sud formation ». Si des projets devaient concerner des agents publics et des élus, ceux-ci ne devraient représenter qu'un pourcentage minimale des stagiaires.

Tous les niveaux de formation sont possibles dès lors que le contenu formatif prévu pour être délivré est organisé en modules ou en blocs de compétences.

### Les formations visées

Les contenus formatifs délivrés visent l'acquisition d'une certification professionnelle ou l'acquisition de compétences professionnelles permettant d'occuper un emploi dans les secteurs cibles, qu'ils soient existants ou émergents. Dans ce dernier cas, le lien avec les besoins d'une ou plusieurs entreprises, ou d'un territoire infrarégional particulier, dans lequel l'action de formation doit se dérouler, est justifié par le porteur.

Les activités développées concernent la formation, l'accès ou le retour à l'emploi, la réinsertion, la transition/évolution professionnelle, ainsi que l'accompagnement nécessaire à leur bon aboutissement.

Les formations proposées peuvent inclure des dimensions complémentaires, notamment fondées sur :

- des technologies émergentes ;
- des activités et fonctions nouvellement repérées par des entreprises ;
- la modalité AFEST ( action de formation en situation de travail) issue de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;
- des aspects dynamiques du projet, permettant de reconfigurer tout ou partie des contenus formatifs de façon agile ou d'associer *in itinere* de nouveaux acteurs (entreprises) comme prescripteurs de nouveaux besoins à satisfaire.

### Dépôt des dossiers de candidature

Pour être pris en compte, tout dossier de soumission doit impérativement être déposé sur le site :

[SUBVENTIONSENLIGNE.MAREGIONSUD.FR](http://SUBVENTIONSENLIGNE.MAREGIONSUD.FR)

**Pour plus d'informations :** [Formations Professionnelles Innovantes pour les Métiers du Tourisme - Ma Région Sud \(maregionsud.fr\)](#)



## MASQUES FFP2



### 500 000 MASQUES FFP2 DONNÉS PAR LA RÉGION AUX SECTEURS TOUCHÉS PAR LA VAGUE OMICRON

Alors que l'incidence régionale de contamination de l'épidémie de COVID est de 2 629 et que nous faisons face à une tension hospitalière de 108% en ce mois de janvier, la Région a décidé d'être aux côtés de ceux qui côtoient de près ou de loin le COVID au quotidien.

« Depuis deux ans, des secteurs entiers, tous exposés au public, ont été durement touchés par la crise. Aujourd'hui, face à l'ampleur inédite de la vague Omicron, nous devons prendre les mesures nécessaires pour protéger ceux qui font vivre ces secteurs au quotidien.

**En juin dernier, lors de la campagne pour les régionales, nous avons promis de constituer un stock stratégique de masques pour la région.** C'est maintenant que cette stratégie se montre directement utile : les masques FFP2 offrent une protection nettement supérieure pour ceux qui les portent, il faut en équiper ceux qui sont en contact direct et quotidien avec le public !

L'enjeu est clair : garder ouverts ces secteurs essentiels.

**C'est pourquoi nous distribuerons sous peu, près de 500 000 masques FFP2 aux secteurs suivants :**

- 120 000 masques pour tous nos **Agents Régionaux des Lycées**, partout dans la région,
- 65 000 masques pour l'**UMIH Provence-Alpes-Côte d'Azur**, afin d'aider les restaurateurs, cafetiers et hôteliers à tenir durant le mois de janvier,
- 65 000 masques pour la **Chambre de Commerce et d'Industrie régionale**, pour nos entreprises,
- 65 000 masques pour la **Chambre des métiers et de l'artisanat régionale**, pour nos artisans et commerçants,
- 35 000 masques pour nos **chauffeurs de bus de transport scolaire**, remis à la Fédération Nationale du Transport de Voyageurs,
- 30 000 masques pour les **pharmaciens de la région**, afin de les aider à faire face à l'immense demande de dépistages,

- 40 000 masques pour **les Restos du cœur**, pour les aider partout dans la région à affronter la crise sociale et l'hiver,
- 10 000 masques pour chaque **Association Des Maires** de la région, pour que la démocratie et les communes continuent de fonctionner (60 000 masques en tout).

Aussi longtemps que durera l'épidémie, nous nous tiendrons aux côtés de tous les acteurs de notre région, afin de les accompagner et de les protéger au quotidien » **a déclaré Renaud MUSELIER, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Président délégué de Régions de France.**

*Les informations collectées sont à l'usage exclusif des services de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel (notamment le règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de loi n° 78-17 précitée), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous adressant à : Contactez le Délégué à la protection des données ou par courrier postal à l'adresse : 27 Place Jules Guesde 13481 Marseille Cedex 20, ou par courriel à l'adresse : [dpd@maregionsud.fr](mailto:dpd@maregionsud.fr) ; Contactez la CNIL. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter sur internet la page : <https://www.maregionsud.fr/donnees-personnelles>. Si vous ne souhaitez plus recevoir notre lettre d'Information cliquez [ici](#)*